



LE

UIVRE

le cuivre au moyen-âge

LES ŒUVRES ET LEURS AUTEURS

E

xaminons à présent les objets les plus variés en fonction de leurs auteurs, nous accomplirons là une promenade intéressante et instructive à travers l'art du cuivre au Moyen âge.

Parmi les fondeurs parisiens de cette époque, nous pouvons citer les Morant, qui ont été étudiés par Emile Molinier, un de nos meilleurs historiens de l'art du bronze.

En 1484, Jean Morant, Adam, son fils, et Régnault Guédon, son gendre, sont cités dans un document publié il y a une centaine d'années par lequel ils s'engagent à fournir à Louis d'Amboise, évêque d'Albi, plusieurs objets de bronze destinés à embellir la cathédrale; ce texte est d'autant plus intéressant qu'il nous offre la description de divers monuments qui existaient alors aux Cordeliers, à Saint-Jacques-la-Boucherie et à Saint-Germain-l'Auxerrois de Paris, monuments que les Morant devaient reproduire pour l'évêque d'Albi.

Nous savons d'autre part par un fragment de compte que ce fut aux Morant que l'on s'adressa pour fondre les figures qui ornaient le tombeau du célèbre Dunois à Notre-Dame de Cléry, en novembre 1468.

La quittance, dont nous avons conservé une copie, nous donne le prix de ce travail : « A Jehan Morant, fondeur demourant à Paris, la somme de III^o [quatre cents] XII l[ivres] à luy païée par les mains de Denis Le Breton par l'ordonnance des excuteurs sur la sepulture par luy faicte pour feu mond. sr, tant pour cuyvre que pour façon ». Ce tombeau, qui devait être une œuvre d'art, fut sans doute détruit lors des guerres de religion.

Un document émanant de la même source nous apprend qu'Adam Morant avait également fait un aigle, c'est-à-dire un lutrin, pour la chapelle de Châteaudun; il lui avait été commandé par Dunois en personne et avait coûté quatre-vingt-huit livres; nous ne savons pas ce qu'est devenu cet accessoire du culte, probablement fut-il, à une époque indéterminée, livré aux chaudronniers...

Passons à présent à Rouen. M. de Beaurepaire, qui avait classé et compulsé les archives locales, nous a laissé un mémoire fort intéressant sur les fondeurs.

Nous y voyons que les statuts de 1369 étaient assez stricts; on nous permettra d'en citer cet extrait :

A TRAVERS LES AGES

« Que nul du mestier ne puisse vendre ne faire vendre aucunes denrées ou marchandises d'icellui mestier fors [sauf ou au dehors] de sa maison ou en la halle au jour de vendredi, en plain marché, si elle ne lui est requise par aucun seigneur ou bourgeois pour porter en son hostel. S' [si] aucun dudit mestier veult aller à la foire ou à marché, il pourra aprester son euvre le jour de devant, à telle heure comme il voudra, soit jour ou nuict, ferie ou non ferie, en prenant de ce faire congé aux gardes dudit mestier, à 2 ou 3 d'iceux. Nul ne pourra ouvrir d'icellui mestier de nuict ne à jour de festes faitables que communes gens festent, ne aux samedis, ne aux vegilles Notre Dame puis [depuis] que none du jour sera sonnée ès paroisses où les ouvriers demeurent, excepté au cas dessus dit, etc. »

Il y avait — et il y eut longtemps — rivalité entre les fondeurs proprement dits et les chaudronniers ou *maignans*.

« On voit bien, écrit le savant archiviste, que des ordonnances interdisaient aux dinands « de « mettre vieille œuvre en estat de neuve œuvre, « c'est assavoir en pots de cuivre et pots lavoires, « sur peine d'amende. » — « Se' [si] aucuns du « mestier, y lisons-nous, refait un viel pot, il le « sera tenu laisser ainsi comme la lime, le cou- « tel et le pareur le lerront [laisseront] sans « nulle autre couverture ou polisseure, affin que « chacun puisse plainement congnoistre ce qu'il « achepetra. » Mais les termes d'un arrêt de 1492, rendu en faveur des dinands, sont trop formels pour qu'on pût raisonnablement leur contester le droit de faire toutes sortes d'ouvrages en cuivre battu au marteau. »

En effet, divers actes tirés des registres des tabellions de Rouen prouvent clairement que les dinands étaient autre chose que des « recal-festeurs » ainsi que le prétendaient les fondeurs. Au XIV^e siècle, des dinands de la paroisse Saint-

Patrice de Rouen — la rue Dinanderie était dans ce quartier — s'obligent à livrer des poêles « loyales et bien marchandes pour V C [cinq cents] de mitaille ».

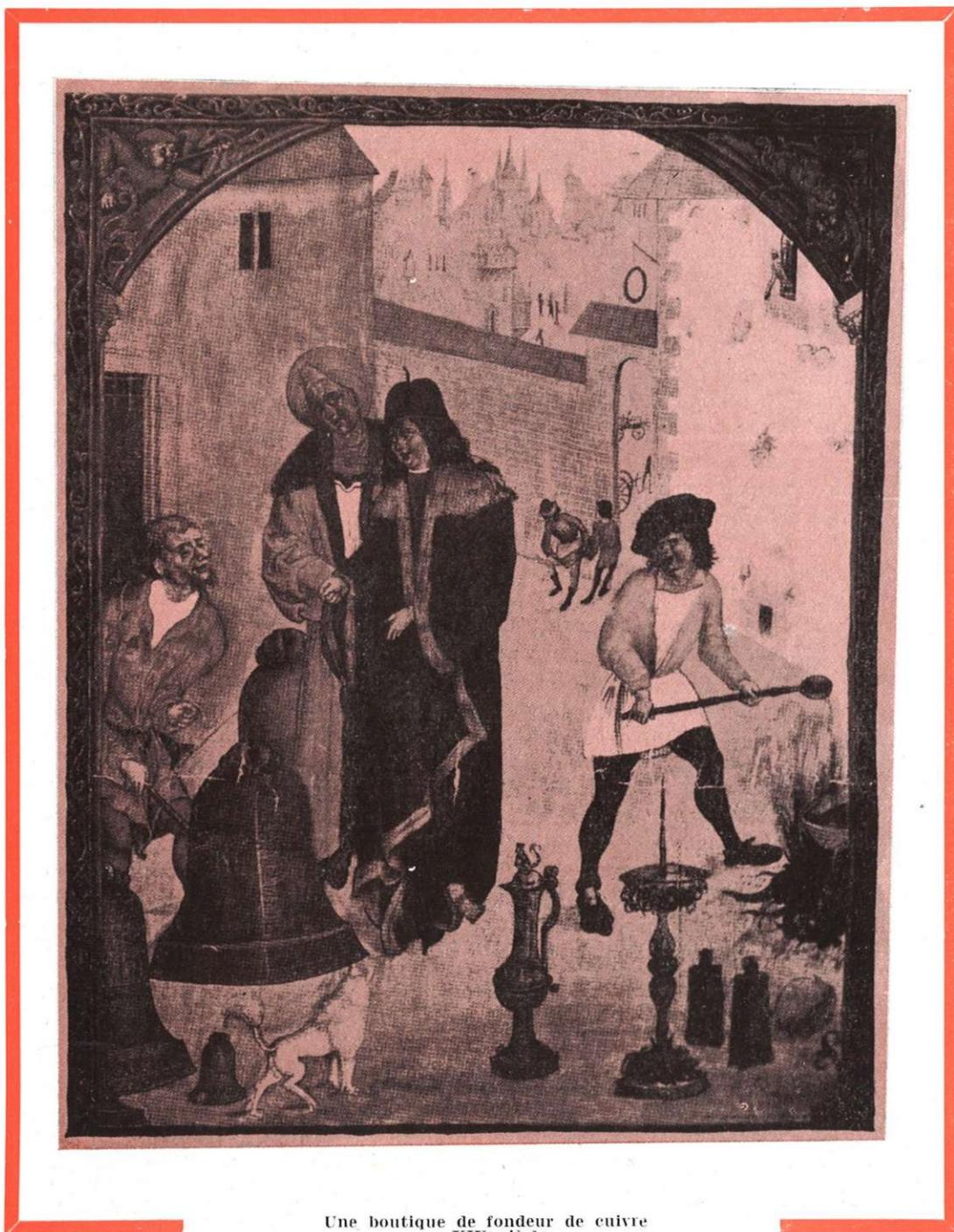
Les fondeurs étaient alors contraints d'invoquer les statuts qui leur avaient été concédés en 1299 par Jean Le Loquetier, maire de Rouen, et qui avaient été confirmés, avec quelques changements, en 1378, par Guillaume de Siber-ville.

« Les termes de ces statuts, note notre érudit, prouveraient que le métier de fondeur avait alors à Rouen une bien faible importance, puisqu'il se réduisait « à faire aneaux, fremaulx, « lampes, chandeliers et clés à canaux de « laton », les seuls objets mentionnés dans les premiers de ces statuts, et auxquels les seconds se bornent à ajouter « les antourneurs [enton- « noirs], chantepleurs, cuillers de laton, an- « neaux à courrone, sceaux à graver ». Divers actes du tabellionnage de Rouen, et des statuts de 1470, ne donnent pas de ce métier une idée beaucoup plus relevée, d'autant plus que les mirouiers (fabricants de miroirs) et les fabricants de laton (*sic*) paraissent avoir formé deux autres communautés distinctes. »

Les heures permises pour le travail changèrent avec les siècles, toutefois, en 1409 par exemple, on ne pouvait besogner de nuit « s'y n'est à fonder en grosse œuvre, laquelle fonture il pourra faire depuis l'esquelle à la Mère Dieu sonnée du matin en l'église Notre Dame jusques à heure de quevre feu en ladite église ».

En 1371, un notaire enregistra un apprentissage de dix ans chez un maître du métier, afin de faire des « aneaux et fremaulx de laton ». Divers actes analysés par Beaurepaire prouvent que le cuivre ou ses alliages était fréquemment utilisé dans la région de Rouen.

A. Dufour et F. Rabut vont à présent nous donner quelques précisions sur les fondeurs de



Une boutique de fondeur de cuivre
au XIV^e siècle



cuivre en Savoie. Ces deux auteurs citent un certain nombre de textes relatifs à des travaux d'artillerie ou de cloches, nous ne les relèverons pas.

Notons cependant qu'en l'an de grâce 1411, maître Guerri de Marclai fonde un gros mortier pesant 3 quintaux et 25 livres pour la pharmacie du prince savoyard; cet artisan reçut la somme, fort coquette pour l'époque, de 32 florins 11 deniers, une partie du métal lui avait été fournie par l'hôtel du comte de Savoie.



Les mines de cuivre. — Une question se pose : d'où venait le métal utilisé par ces artistes ? Quelques documents nous permettront d'y répondre, au moins en partie.

Dans leur travail sur les fondeurs de cuivre de la Savoie que nous venons de citer, A. Dufour et F. Rabut écrivent à ce sujet :

« Quand les Arabes sont venus en Savoie, au ^x^e siècle, en remontant le Rhône et ses affluents, ils ont exploité les mines de nos montagnes, et l'on trouve des traces de ces exploitations reculées, dont quelques-unes portent encore le nom de ce peuple; tel est le filon des Sarrasins donné à la mine de cuivre pyriteux du territoire de Modane. A des époques plus rapprochées de nous, les renseignements deviennent plus nombreux.

« En 1388, la mine de cuivre argentifère d'Hurtières a produit 1 292 quintaux pendant l'espace de quinze mois.

« Au ^{xiv}^e siècle, la ville de Faverges, dont le

nom latin *Fabrica* rappelle un centre industriel remontant à l'époque romaine, avait trois fourneaux pour le cuivre. »

Examinons à présent quelques autres provinces de France, en regrettant que les érudits n'aient pas davantage étudié ce chapitre de l'histoire de notre industrie.

Dans un savant mémoire publié dans la *Revue des Questions historiques* de 1877, Siméon Luce, un de nos meilleurs spécialistes de la Guerre de Cent ans, a étudié le régime des mines possédées par le célèbre Jacques Cœur.

Le grand érudit nous apprend qu'un groupe de mines était formé de celles d'argent et de cuivre situées en Beaujolais, à Joux, « en la montagne de Joux sur Tarare », comme s'exprime un texte de 1455.

« L'exploitation de ces mines, ajoute S. Luce (qui écrivait son texte vers 1875) paraît s'être continuée jusqu'à nos jours, car les dictionnaires signalent encore à Joux des mines de plomb sulfuré. » Charles VII ne put confisquer qu'une partie de ces propriétés, elles étaient indivises entre Jacques Cœur et de riches marchands lyonnais, les frères Baronnat.

Un autre groupe, également indivis entre Jacques Cœur et les Baronnat, comprenait des mines de cuivre situées en Lyonnais, à Saint-Pierre-la-Palud, et à Chissieu, devenu de nos jours Chessy-les-Mines.

Confisquées le 17 janvier 1455, ces mines furent exploitées au nom et pour le compte du roi pendant environ une année; au bout de ce laps de temps, le 24 février 1456, Jean Dauvet, effrayé des frais qui n'étaient pas en proportion avec le rendement, prit le parti de les donner à ferme, enfin elles furent restituées aux enfants de Jacques Cœur à la fin d'octobre 1456.

ROGER VAULTIER.

(à suivre)

SOCIÉTÉ LYONNAISE D'ÉTIRAGE

6, rue Georges-Clémenceau
BRON (Rhône)

Téléphone : Villeurbanne 74-37 - 74-38

**TUBES CUIVRE ROUGE
LAITON ET ALUMINIUM
TOUS PROFILS ALUMINIUM
POUR CARROSSERIE**

SOCIÉTÉ DES MÉTAUX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 120.400.000 FRANCS

11 RUE TRONCHET, PARIS-8^e — ANJOU 46-28

TÉLÉGRAMMES : LESMETO-PARIS



**BRONZE - LAITON
EN LINGOTS TITRÉS**

USINE A LIMAY (SEINE-ET-OISE)